

Annnonce de dons patriotiques de la part des commune d'Auvers et Vion et du citoyen Batard Fontenay, annoncés par l'agent national du district de Sablé, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annnonce de dons patriotiques de la part des commune d'Auvers et Vion et du citoyen Batard Fontenay, annoncés par l'agent national du district de Sablé, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 572;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31285_t1_0572_0000_14

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Si la victoire n'a pas toujours été attachée au char de la République, c'est quand il s'est glissé, parmi nos défenseurs, des ci-devant nobles qui les ont trahis. Plusieurs ont subi la peine due à leurs forfaits, mais il en reste encore dans nos armées qui se couvrent du masque du patriotisme pour épier l'occasion de servir les projets criminels de leurs complices de Coblenze. Il n'est pas besoin de démontrer qu'il est impolitique et dangereux de les conserver plus longtemps dans les places civiles et militaires. L'expérience nous [a] assez convaincus qu'il falloit les en écarter : aujourd'hui que l'opinion publique s'est prononcée contre eux, manifestée par un décret solennel, et vous ne contribuerez pas peu à déjouer les coupables espérances des malveillans.

Nous ne serons sûrs de la victoire, Citoyens représentants, que lorsque nos troupes seront commandées par de vrais sans-culottes; elles le seront sans doute. C'est dans cette espérance que les Sociétés populaires ont député vers nos ennemis, de vrais Républicains qui ne reculeront jamais devant eux. Si Pitt et Cobourg ont craint de voir propager les principes des Jacobins, leurs esclaves craindront bien plus encore de combattre en leur présence. Encore quelques mois et quelques efforts, les tyrans sont vaincus et la République est assise sur des bases inébranlables. S. et F. ».

PELETIN (*secrét.*), HUGUES (*présid.*), Bertrand CHEVAUX (*secrét.*).

14

Les administrateurs du district de Neuville annoncent que les biens d'un émigré, indivis avec la femme, divorcée, estimés 14,280 liv., ont été vendus 64,000 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

15

Les membres du comité de surveillance du 4^e arrondissement de la commune d'Amiens, écrivent à la Convention que c'est la fermeté courageuse du représentant Dumont qui a régénéré le département et électrisé toutes les âmes: ils demandent de le conserver parmi eux pour terminer son ouvrage.

Insertion au bulletin (2).

[Amiens, 24 vent. II] (3).

« Législateurs,

Vous avez brisé les chaînes de la France esclave et vous en avez fait un peuple de frères et d'amis par la Constitution républicaine que vous lui avez donnée. Continuez, dignes Législateurs, votre glorieuse carrière; c'est votre fermeté courageuse qui fait aujourd'hui le bonheur des François. C'est votre fermeté courageuse qui

(1) P.V., XXXIII, 381. J. Sablier, n° 1203; C. Eg., n° 577; M.U. XXXVII, 445.

(2) P.V., XXXIII, 382.

(3) C 294, pl. 982, p. 21.

anéantira bientôt l'infernale coalition des scélérats couronnés et mitrés contre la République. C'est la fermeté courageuse aussi du brave Dumont, délégué par vous, qui régénérera notre département; c'est Dumont qui nous fit le premier marcher d'un pas ferme dans la brillante, mais épineuse carrière de la Liberté; c'est lui qui a électrisé nos âmes et anéanti le fanatisme, terrassé les ennemis de notre sainte Révolution. C'est lui enfin qui nous fait goûter les sentiments délicieux et purs de notre régénération. Nous ne pouvons, dignes Législateurs, vous dissimuler nos sollicitudes sur la nouvelle que nous venons d'apprendre que la mission du brave Dumont étoit remplie, sur la nouvelle qu'il avoit, pour prix de tant de bienfaits, fruits de ses infatigables travaux, été calomnié et qu'il se disposoit à nous quitter. Notre vœu, celui de la Cité, celui enfin des bons républicains de ce département seroit de le conserver parmi nous. Veuillez, dignes Législateurs, enjoindre au brave Dumont de rester à son poste afin de le mettre à même de terminer l'ouvrage qu'il a si glorieusement commencé. »

DENYS, Joseph SALMON (*v. - présid.*), J. PALAT (*présid.*), SOREZ fils, BOVAT, BEAUMONT (*v. - présid.*), FACQUET, DELAROCHE, BUSSILLOT, BOUTELLIER, THIBAUVILLE, NAILLARD (*secrét.*), MARIN.

16

L'agent national du district de Sablé annonce que le soleil de la raison vient de se faire apercevoir dans ces contrées; que les communes d'Auvers et de Vion lui ont fait passer l'argenterie de leurs églises, et que le citoyen Batard Fontenay a fait hommage à la patrie d'un calice et de sa patène, servant jadis à sa chapelette.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

17

La société populaire de Salins-Libre félicite la Convention sur le décret qu'elle a rendu en faveur des hommes de couleur.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public.

La société populaire de Salins-Libre annonce qu'elle a monté, armé et équipé un cavalier qui a été envoyé au 11^e régiment; que les citoyens de cette commune ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 13,000 liv., des chemises, des bas, des souliers, et autres effets, et qu'ils ont converti leur église en temple de la raison.

Meniton honorable, insertion au bulletin (2).

18

La société populaire et jacobite de Mouzon applaudit au décret du 8 ventôse, relatif aux dé-

(1) P.V., XXXIII, 382. J. Fr., n° 540.

(2) P.V., XXXIII, 382-83. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl¹); J. Sablier, n° 1203; C. Eg., n° 577.